



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES

### Séance du 04 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois et le quatre avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

**Étaient présents** : Mme CASIRIAIN Elena, Mme CHAMALBIDE Corinne, M. DACHAGUER Peio, Mme FALXA Odile, M. GOICOECHEA Iñaki, Mme IDIART Claudine, M. IÑARRA François, M. IRIART Jean Claude, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie

**Était excusé** : Mme AYÇAGUER Elorri, M. HEGUY Antton,

**A été nommé comme secrétaire de séance** : Mme PERUSANSENA Elodie

Date convocation : 31 mars 2023

Date d'affichage : 31 mars 2023

### DECISION N°1: VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 DE LA COMMUNE

Nomenclature : 7.1

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal peut l'autoriser à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections. Ces virements de crédits font alors l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au contrôle de légalité. Cette décision doit également être notifiée au comptable et fait l'objet d'une information au Conseil Municipal lors de sa plus proche séance. Afin de faciliter la gestion de la Commune, il propose donc à l'assemblée de l'autoriser à procéder à de tels virements.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

**VOTE** les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 :

#### **Investissement**

Dépenses : **743 840,00**  
Recettes : **803 111,90**

#### **Fonctionnement**

Dépenses : **2 050 428,00**  
Recettes : **2 050 428,00**

Pour rappel, total budget :

#### **Investissement**

Dépenses : **909 900,00** (dont 166 060.00 de RAR)  
Recettes : **909 900,00** (dont 106 788.10 de RAR)

#### **Fonctionnement**

Dépenses : **2 050 428,00**  
Recettes : **2 050 428,00**

**AUTORISE** le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel au sein de chacune des sections dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section concernée.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme

OSSES, le 04 avril 2023

Le Maire,

Jean-Marc OÇAFRAIN



Acte rendu exécutoire

Après publication ou notification le 11/04/2023

Et après transmission en sous-préfecture le 11/04/2023